CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 14 AVRIL 2022

L'EDITO

Dans ce numéro nous nous interrogeons sur la place et l'accessibilité des enseignements du Conservatoire de Nîmes

Au moment où EDEIS annonce de nouvelles lignes au départ de l'aéroport nîmois, nous ouvrons le débat sur l'opportunité des vols low-costs.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro : Isabelle POUSSIER, Suzanne ASSENAT, Isabelle BORNE-CARTOU, Catherine BERNIE-BOISSARD, Véronique PINGUET-MICHEL, Claude ALLET

Le Conservatoire de Nîmes offre-t-il l'accès pour tous à la danse, la musique, l'art dramatique ?

Le Conservatoire à rayonnement départemental est installé sur 3 sites vétustes et inadaptés : Pelloutier, Prévôté, Évêché. Selon le bulletin municipal, Vivre Nîmes : 60 enseignants diplômés ou certifiés, 20 agents administratifs et techniques y travaillent, pour 810 élèves musiciens, 86 danseurs, 26 comédiens. Selon l'association des parents d'élèves (APEC), la hausse drastique des tarifs d'inscription a entraîné une diminution conséquente du nombre d'inscrits (de 1 200 à 900 en 2021).

Pour :

L'enseignement au CRD de Nîmes est globalement de bonne qualité. **Nombre d'élèves obtiennent chaque année le Certificat d'études musicales** (CEM) pour la pratique artistique amateur, **ou le Diplôme d'études musicales** (DEM) préparant à l'enseignement supérieur. Ils sont nombreux aussi à faire ensuite de beaux parcours, passant notamment par les CNSM de Paris et Lyon ou l'École de danse de l'Opéra de Paris. Certains sont engagés par l'orchestre du Capitole de Toulouse, le Ballet du Grand Théâtre de Genève ou l'Orchestre régional d'Avignon…

Contre :

En avril 2018, le conseil municipal modifie les tarifs du Pass Famille et y inclut l'inscription au conservatoire, dont le coût est multiplié par 4 en moyenne, parfois par 10. Aucune justification n'est avancée (on apprend ailleurs que les tarifs étaient « très éloignés du coût réel par élève »). Malgré la mobilisation des parents d'élèves et de l'opposition de gauche, qui interpelle la Direction Générale de la Création Artistique en lien avec la DRAC, la majorité municipale reste sur ses positions. **Beaucoup d'élèves abandonnent leurs études artistiques**, alors que la mission du conservatoire est de mettre ces apprentissages à la portée du plus grand nombre. Les non-Nîmois, pour lesquels la facture est particulièrement salée, vont voir ailleurs, par exemple à Montpellier ou à l'école de musique de Petite Camargue, qui accueille cette année plus de 800 élèves : pas si loin derrière le CRD.

Pour :

Le conservatoire dispose d'un espace sur le site internet de la Ville pour annoncer les concerts de la saison professionnelle ou certaines auditions. **Les personnels font des efforts pour faire connaître les activités.** Le confinement a conduit à rechercher d'autres lieux : auditions à l'auditorium du Carré d'Art, à l'auditorium du quartier de Valdegour… Il faut espérer que les concerts de fin d'année sur la Place du Chapitre vont reprendre. Un concert mensuel de musique de chambre des professeurs a lieu dans la chapelle de la Maison Diocésaine.

Contre :

Le rôle d'un conservatoire ne se limite pas à l'enseignement artistique. Il doit aussi s'ouvrir au public et proposer concerts, auditions des classes, classes de maîtres. Ce n'est pas le cas à **Nîmes,** qui **ne communique pas sur la programmation culturelle à laquelle les Nîmois pourraient assister**. L'article paru récemment dans le bulletin municipal, le premier depuis 21 ans (!!!), ne mentionne ni la qualité des formations ni les débouchés possibles. Le service municipal qui gère l'établissement ne le valorise nullement. **Il reste invisible dans la vie locale et les formations qu'il délivre sont méconnues**. Le conservatoire n'a pas d'autonomie de gestion : les ressources humaines relèvent de la DRH de la ville, l'action culturelle est extérieure, la communication passe par la ville, etc.

Pour :

En novembre 2014, selon Midi Libre, le transfert de la fac des Carmes à Hoche est " toujours d'actualité "pour le maire de Nîmes "et doit entraîner le déménagement du conservatoire". L'objectif est de **réunir ses activités en un lieu unique, avec des locaux adaptés à l'enseignement artistique,** dotés d'un espace de diffusion actuellement manquant. Le conseil municipal a décidé de lancer un dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre en février 2021.

Contre :

Objectif Gard publie le 13 mars 2022 l'indiscrétion suivante : « Les représentants du site universitaire nîmois ne sont pas très favorables à ce déménagement. D'abord, parce que le site des Carmes bénéficie aujourd'hui d'un espace utile et pertinent pour les chercheurs nîmois et l'activité d'enseignement. Ensuite, parce que les espaces à Hoche seront très rapidement saturés par l'arrivée des Sciences, ce qui fait dire à l'Agglomération nîmoise qu'il y aurait mieux à faire. **Pourquoi pas un conservatoire de musique à dimension communautaire installé à proximité de la Scène de musiques actuelles, Paloma ?** Question d'autant plus pertinente qu'à la différence des établissements intercommunaux de Perpignan, Montpellier, Alès ou Avignon, celui de Nîmes demeure municipal.

Sans conclure :

L'université des Carmes devrait déménager à l'horizon 2025. Le débat sur la nature municipale ou communautaire du conservatoire n'est pas tranché. L'association des parents d'élèves vient de jeter l'éponge face aux dysfonctionnements. On peut s'interroger sur le devenir de l'enseignement des disciplines artistiques dans la capitale gardoise. Et vous, qu'en pensez-vous ?

Avons-nous vraiment besoin d'accueillir des vols low-costs à l'aéroport de Nîmes ?

« L'aéroport nîmois compte reprendre son envol avec de nouvelles lignes vers l'Irlande et l'Écosse au printemps » titrait le Midi Libre le 25 février dernier. Une vague d'optimisme portée par son délégataire EDEIS ravit les élus de l'agglomération. Mais au moment où les enjeux climatiques invitent les nations à réduire le trafic aérien, faut-il se réjouir de cette relance de notre aéroport. Avons-nous-vraiment besoin de ces vols low-costs ?

Pour :

Offrir un large panel de destinations est un atout majeur pour l'attractivité économique et touristique d'un territoire. Pour les opérateurs touristiques, la possibilité de vols directs favorise les courts séjours. Cela contribue à élargir la saison, et donc la qualité des emplois induits. Le développement du trafic passagers participe également à **la dynamique des activités aéro-industrielles de la plateforme**. Une vingtaine d'entreprises sont déjà présentes et certaines ont des projets d'agrandissement.

Par ailleurs, l'accroissement des lignes vers des grandes villes européennes sera un atout pour les familles dont les enfants sont inscrits dans les programmes Erasmus ou optent pour un premier job à l'étranger. Les vols très bon marché permettent de cultiver les liens.

Contre :

Malgré les efforts de son concessionnaire, **l'aéroport de Nîmes restera un pôle très modeste, donc fragile en cas de retournement de conjoncture**. Montpellier et Marseille offrent à une heure de Nîmes un choix très important de destinations.

La crise du COVID nous a montré que trop miser sur le tourisme est un pari incertain pour l'avenir. Les conflits géopolitiques qui risquent de se multiplier et leurs effets sur les revenus des ménages et des entreprises auront un impact direct sur le trafic aérien. La banalisation des échanges en visioconférence a déjà sensiblement réduit les réflexes de déplacements des années précédentes. **Toute baisse des revenus aura des conséquences sur les dépenses non essentielles**.

Pour :

L'aéroport de Nîmes dispose d'un atout majeur par rapport à Montpellier et Marseille. Il **est loin de la saturation et surtout il y a peu de zones urbanisées proches**. Il est appelé à jouer un rôle complémentaire clef avec ces deux aéroports. Par ailleurs le projet de création d'un pôle d'expertise européen en matière de Sécurité Civile en cours de discussion pourrait engendrer de nouvelles activités économiques et de nombreux emplois industriels.

Contre :

Le réchauffement climatique nous impose des changements radicaux de nos modes de production et de consommation. Il nous faut dès maintenant engager la réduction du trafic aérien.

Le vol low-cost est le dernier avatar de la société d'insouciance. Il nous pousse à consommer plus, comme « partir en week-end à plus de 1000 km pour pas cher ». Mais, en fait, il n'est pas cher, car le contribuable en paye une partie, les salariés sont mal rémunérés et l'entreprise a son siège dans un paradis fiscal.

Pour :

Selon plusieurs études **le secteur numérique mondial est à l'origine de 3,5 % des émissions de gaz à effet de serre, soit près de deux fois plus que le trafic aérien**. Et le poids du numérique est appelé à se développer drastiquement dans les années à venir.

De son côté la mise en place d'avions de ligne plus économes en carburant permet d'améliorer ses performances. Les premiers avions « verts », hybrides, voleront d'abord sur les petites lignes : les petits aéroports seront donc bien placés pour l'accessibilité aux villes moyennes. Par ailleurs, avec la hausse du prix du kérozène, les compagnies sont de plus en plus incitées à atteindre des niveaux de remplissage élevés pour maintenir leurs marges. **Les lignes au départ ou à l'arrivée de Nîmes ne pourront subsister qu'avec de bons niveaux de remplissage, donc un bilan carbone réduit**.

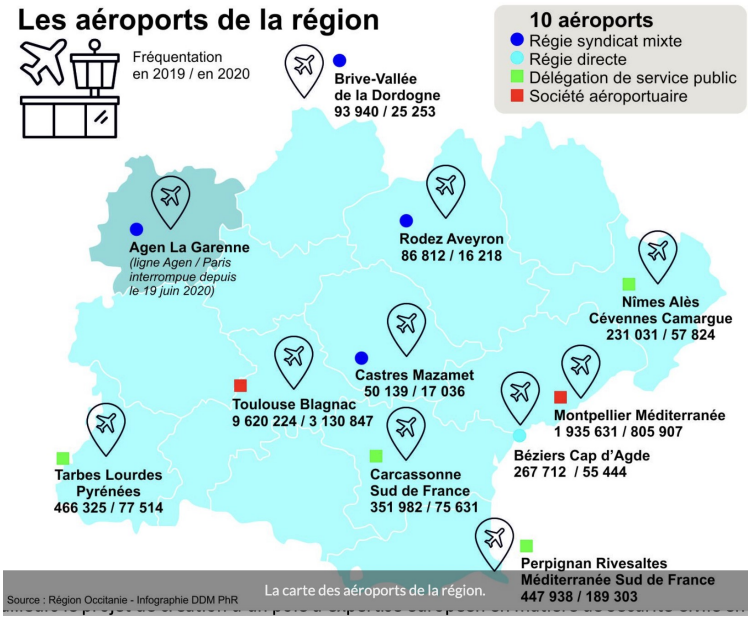

Contre :

Faire fonctionner ces petites lignes a un coût pour le contribuable. Dans la nouvelle délégation de services publics la mise à disposition de l'ensemble des équipements et biens de l'aéroport rapporte en net à Nîmes Métropole 901 000 € sur 7 ans, soit **10 700 € par mois. Ce n'est pas cher pour un loyer**, alors que l'exploitant annonce dans son compte prévisionnel plus de 2,5 M€ de redevances aéronautiques et extra-aéronautiques, et plus de 2,3 M€ de financement des missions régaliennes.

Si l'on regarde les comptes 2020 d'EDEIS, on s'aperçoit que le plus gros poste de charges, après les charges de personnel (2,5 M€) est le poste « Annonces et insertions marketing, mesures incitatives ». Il avoisine les 2 M€. La subvention de fonctionnement versée par Nîmes Métropole (qui permet de baisser le montant perçu par l'agglo) sert en bonne partie à de l'action commerciale, qui bénéficie indirectement à Ryanair.

Pour :

Les retombées économiques engendrées par le trafic aérien sont profitables à l'économie locale. **Les lignes de TER, comme les lignes urbaines de transport en commun sont également financées pour partie par les contribuables.** L'économie du transport ne peut pas trouver son équilibre sans cela.

Par ailleurs, **Edeis va investir 3,4 millions d'euros dans les infrastructures** pour améliorer l'accueil des passagers en aérogare (passagers commerciaux ou de l'aviation d'affaires), les pistes, les services de sécurité ou de sûreté pendant les 7 années de son contrat.

Contre :

Reste à savoir si un service de lignes low-costs qui profite à un nombre très limité de gardois peut être qualifié de service public.

Sans conclure :

À la lecture des arguments échangés, on peut se demander si les vols passagers à Nîmes sont véritablement une piste prometteuse pour l'avenir ou la poursuite aveugle d'un modèle du passé. Qu'en pensez-vous ?

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.
Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr
Retrouvez-nous sur notre site : http://www.controverses30.fr/
Et sur notre page Facebook